



Une communauté pénale française talentueuse

Avec la pénalisation de la vie des affaires, les ténors du barreau ont, au fur et à mesure des années, investi les grands cabinets d'avocats d'affaires. Si auparavant, cette spécialité était surtout traitée au sein de cabinets de niche comme **Metzner & Associés** ou encore **Jean-Yves Leborgne Avocats**, les pénalistes des affaires exercent aujourd'hui souvent en cabinet d'affaires généralistes. Certains regrettent parfois leur indépendance, à l'image de François Honnorat qui quittera bientôt le cabinet **Racine** pour refonder sa boutique spécialisée, le cabinet **Montpensier**. D'autres excellent auprès d'une clientèle de grands groupes, de banques et de dirigeants, comme Eric Dezeuze chez **Bredin Prat**, Paul-Albert Iweins et Philippe Glaser chez **Taylor Wessing** qui «sont des interlocuteurs directs et disponibles aux grandes compétences techniques et juridiques», ou encore Kiril Bougartchev et Arnaud de la Cotardière chez **Linklaters**. Un client de ce dernier cabinet insiste notamment sur «le travail très précis et rigoureux de l'équipe et ses conseils de très grande qualité en stratégie contentieuse». Chez **Gide Loyrette Nouel**, l'équipe menée par Bruno Quentin, Michel Pitron et Aurélien Boulanger reçoit des éloges de plusieurs directeurs juridiques interrogés. L'un d'entre eux souligne le talent de l'équipe «irréprochable sur la technique procédurale et le droit pénal substantiel singulièrement dans le domaine des infractions pénales spéciales susceptibles d'être imputées aux personnes morales et à leurs dirigeants».

L'équipe de Michel Beaussier a, quant à elle, fait le choix cette année de fusionner son cabinet de niche avec le cabinet **White & Case**. A la plus grande satisfaction de ses clients qui soulèvent «le professionnalisme et l'excellent travail de l'équipe en droit pénal». Un autre

mouvement remarqué en ce début d'année : l'arrivée de Thierry Dalamasso, éminent pénaliste, chez **De Gaulle Fleurance**, en provenance de **Morgan Lewis**.

D'autres cabinets, plus discrets, ne sont pas moins compétents. **Beauquier Belloy Gauvain**, notamment, qui «sait faire la différence sur les points suivants : la rigueur de l'analyse, l'honnêteté intellectuelle, la capacité à écouter et à s'investir dans des dossiers complexes, le pragmatisme et le discernement. Les associés sont compétents, accrocheurs, diligents et très efficaces». Chez **DS Avocats**, les clients soulignent «la relation simple, directe et efficace, sans enflure à la mode anglo-saxonne. C'est un atout et une chance de savoir que l'on peut compter sur de tels conseils en cas de besoin». Le cabinet **Vigo**, fondé en juillet 2009, s'impose désormais parmi les grands noms de la matière. Les associés se font notamment remarquer auprès des grands groupes par des formations au risque pénal qu'ils organisent. Une directrice juridique explique : «Les associés ont réalisé une formation très intéressante pour nos dirigeants. Visiblement, ils connaissent bien leur matière, ils ont l'esprit pratique, ils sont vifs. J'ai déjà réutilisé ce cabinet sur des dossiers et je continuerai.»

Les spécialistes du droit pénal des affaires interviennent de plus en plus fréquemment devant la commission des sanctions de l'AMF. Certains sont d'ailleurs devenus des références en la matière comme les cabinets **Simmons & Simmons** ou encore **Viguié Schmidt Peltier Juvigny**. La procédure devant la Commission des sanctions de l'AMF, qui fait preuve d'une grande fermeté dans la répression des abus de marché, devrait laisser de plus en plus de places aux grands pénalistes dans les années à venir. ■■ Ondine Delaunay et Benjamin L'Hoir



Eric Dezeuze



Hervé Pisani



Thierry Marembert



Jean Veil



Olivier Metzner